



Extrait du PLAISANCE en Dordogne

<http://plaisance24.com/spip.php?article108>

Informations CORONAVIRUS

- Informations CORONAVIRUS -

Date de mise en ligne : lundi 11 mai 2020

PLAISANCE en Dordogne

Nous arrêtons la mise à jour de cette page à la date du 11 mai 2020, en souhaitant ne pas devoir la réactualiser dans un futur proche.

Nous espérons de la part de tous un script respect des consignes gouvernementales, pour ne pas rendre vains tous les sacrifices consentis durant la période de confinement.

11-05-2020 : Plan de déconfinement gouvernemental

Vous pouvez consulter la synthèse du plan gouvernemental de déconfinement [en suivant ce lien](#).

07-05-2020 : Information CORONAVIRUS

Confection de masques pour les habitants de PLAISANCE

L'opération de distribution de masques tissus dits *grand public* se poursuit.

Nos couturières volontaires ont réalisé le travail d'assemblage en un temps record, qu'elles en soient grandement remerciées.

La distribution via les boîtes aux lettres est grandement avancée, il nous reste encore à servir quelques foyers.

[Un formulaire d'information](#) sur l'utilisation de ces masques a également été fourni.

Une nouvelle livraison de matière première (tissus, élastiques, fil, etc.) a été organisée aujourd'hui par le Conseil départemental, que la commune remercie à nouveau.

Nous allons solliciter à nouveau nos dévouées couturières pour une nouvelle vague d'assemblage, et nous pourrons ainsi distribuer un deuxième masque aux habitants de la Commune.

01-05-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 30/04/2020](#)

Confection de masques pour les habitants de PLAISANCE

Comme nous vous l'annoncions la semaine dernière, l'opération de confection de masques tissus dits *grand public* se poursuit. La matière première (tissus, élastiques, fil, etc.) a été récupérée hier. La commune remercie à nouveau le Conseil départemental de Dordogne pour cette mise à disposition.

Aujourd'hui, les volontaires "kit" ont préparé les sacs de fournitures qui ont été remis aux volontaires "couture". A la suite de l'appel à volontariat lancé la semaine dernière, 17 personnes se sont proposées pour réaliser cette opération. Madame le Maire et l'ensemble du Conseil municipal les remercient à nouveau pour cet engagement citoyen.

Nous reviendrons vers vous dès la fin de la fabrication pour vous préciser les modalités de distribution.





27-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 26/04/2020](#)

Conciliateur de justice

La permanence d'Issigeac prévue au mois de mai est annulée.

La prochaine devrait avoir lieu le **04 juin 2020**.

Communiqué du SMD3 : Réouverture de la déchèterie d'ISSIGEAC

A partir du **lundi 4 mai 2020**, les usagers pourront de nouveau accéder à la déchèterie d'ISSIGEAC, selon les horaires suivants :

- ▶ Lundi : 13h30-17h00
- ▶ Mardi : fermé
- ▶ Mercredi : 13h30-17h00
- ▶ Jeudi : fermé
- ▶ Vendredi : 13h30-17h00
- ▶ Samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00
- ▶ Dimanche : fermé

Compte tenu du redémarrage progressif du service des déchèteries, il est demandé aux usagers de respecter les consignes suivantes :

- 1°) Limiter le nombre de passage à 1 par semaine et par foyer
- 2°) Ne venir que si c'est indispensable, le temps d'attente peut être long
- 3°) Remplir une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case *effectuer des achats de première nécessité*



COVID-19

CONSIGNES AUX USAGERS DE DÉCHÈTERIE

1 1 entrée = 1 sortie Pas plus de 3 véhicules en même temps sur le quai.	4 NON Ne pas demander de l'aide au gardien pour vider ses déchets dans les bennes.
2 Respecter la règle de distanciation et les gestes barrières.	5 Les textiles et DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) ne sont pas acceptés.
3 Porter un masque.	

Service Usagers : 09 71 00 84 24 • service.usagers@smd3.fr • smd3.fr

Pour toute information complémentaire, les usagers peuvent contacter le

Service Usagers du SMD3 :

Tel : 09 71 00 84 24

Courriel : service.usagers@smd3.fr

24-04-2020 : Information CORONAVIRUS

La mairie de Plaisance lance une opération de fabrication de masques et est en train de se procurer les matériaux nécessaires pour permettre la fabrication de masques dits 'artisanaux' en tissu, selon les normes préconisées par l'AFNOR. Elle est aidée en cela par le Conseil départemental de Dordogne, qui centralise les opérations d'achat et d'approvisionnement.

Il est fait appel à la bonne volonté des couturières et couturiers de la commune pour confectionner ces masques.

Les personnes qui s'engageront pour participer à cette action bénévole se verront remettre un kit avec tissus et élastiques permettant de fabriquer une trentaine de masques à domicile.

Une première équipe aura au préalable préparé ces kits, dans le respect des mesures barrière en vigueur.

Les masques ainsi fabriqués seront conservés à la mairie, dans l'attente de consignes gouvernementales précises permettant leur attribution pour la fin du confinement.

Si vous souhaitez vous proposer pour cette belle action citoyenne, **merci de contacter la mairie au 07 82 35 47 22 ou 05.53.58.79.55** en indiquant vos nom, prénom, adresse, n° de téléphone, adresse courriel.

Un grand merci d'avance

22-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 21/04/2020](#)

Communiqué du SMD3 : Réouverture des déchèteries

A partir du **jeudi 23 avril 2020**, les usagers pourront de nouveau accéder à la plupart des déchèteries, selon les horaires suivants :

- ▶ Bergerac : du lundi au samedi de 9h00 à 18h00 en continu
- ▶ ~~Saint Pierre d'Eyraud : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et également mardi~~ et jeudi de 13h30 à 17h00
- ▶ Sigoulès : lundi, mercredi, samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et également jeudi de 13h30 à 17h00
- ▶ Issigeac : Fermée pour cause de manque de personnel. Réouverture prévue début mai 2020.

Compte tenu du redémarrage progressif du service des déchèteries, il est demandé aux usagers de respecter les consignes suivantes :

- 1°) Limiter le nombre de passage à 1 par semaine et par foyer
- 2°) Ne venir que si c'est indispensable, le temps d'attente peut être long
- 3°) Remplir une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case *effectuer des achats de première nécessité*

CONSIGNES AUX USAGERS DE DÉCHÈTERIE

- 

1

Entrée +1
Sortie -1

1 entrée = 1 sortie
Pas plus de 3 véhicules
en même temps sur le quai.
- 

2

Respecter la règle de distanciation
et les gestes barrières.
- 

3

Porter un masque.
- 

4

NON

Ne pas demander de l'aide
au gardien pour vider
ses déchets dans les bennes.
- 

5

Les textiles et DASRI
(déchets d'activités de soins
à risques infectieux)
ne sont pas acceptés.

Service Usagers : 09 71 00 84 24 • service.usagers@smd3.fr • smd3.fr

Pour toute information complémentaire, les usagers peuvent contacter le

Service Usagers du SMD3 :

21-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Tel : 09 71 00 84 24

Courriel : service.usagers@smd3.fr

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 20/04/2020](#)

Communiqué de la mairie d'Eymet

Réouverture du marché

Le marché traditionnel d'Eymet va rouvrir ce jeudi 23 avril, dans une configuration restreinte et confinée - le bas de la rue du Temple et la place Gambetta à€” et uniquement pour les denrées alimentaires.

L'entrée se fera par la rue du Temple à hauteur de la rue Traversière, un seul sens de circulation autorisé et des marchands en nombre réduit.

Sortie du marché par la rue de l'Engin, angle rue du Temple.

Les gestes barrière et la distanciation sociale devront être scrupuleusement respectés.

L'offre drive "Relais Pays(ans) d'Eymet" pilotée par le Comice Agricole se poursuit en parallèle au marché, commandes à passer sur le [site de commande du Comice Agricole](#)

La Poste

Le bureau de poste d'Eymet sera ouvert au public les jeudi 23 et vendredi 24 avril, de 9h15 à 12h15, puis la semaine suivante du mercredi au vendredi aux mêmes horaires. Une ouverture sur une plage horaire plus étendue est annoncée pour le début du mois de mai.

17-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 16/04/2020](#)

Communiqué de la mairie d'Issigeac

Le marché sera ouvert à compter du 19 avril. Le périmètre sera restreint (Place du Château uniquement) et sera composé d'une dizaine d'étals alimentaires. Il aura lieu de 8h00 à 12h00.

Communiqué de la Chambre de Commerce et Industrie de Dordogne

FONDS DE SOLIDARITÉ ÉTAT-RÉGION VOLET 2

(Volet : Aide complémentaire de 2 000 Euros à 5 000 Euros en faveur des entreprises confrontées à une rupture de trésorerie)

Conditions d'éligibilité

- ▶ Sont recevables les entreprises ou associations éligibles et bénéficiaires de l'aide forfaitaire de 1500 Euros (Fonds de solidarité - Volet 1) quel que soit le montant.
- ▶ Employer au moins un salarié en CDD ou CDI au 1er mars 2020.
- ▶ Être dans l'impossibilité de régler ses dettes exigibles dans les 30 jours à compter de la date de paiement indiquée par la facture (loyers, factures fournisseurs, ...).
- ▶ Avoir effectué, depuis le 1er mars 2020, auprès de votre banque, une demande de prêt de trésorerie d'un montant raisonnable qui a été refusée ou est restée sans réponse passé un délai de 10 jours.

Démarche

- ▶ La demande d'aide est réalisée par voie dématérialisée sur le site de la Région au plus tard le 30 avril 2020 et vous devez attester sur déclaration dématérialisée :
- ▶ Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions prévues par le présent décret et l'exactitude des informations déclarées.
- ▶ Une description succincte de sa situation, accompagnée d'un plan de trésorerie à trente jours, démontrant le risque de cessation de paiement.
- ▶ Le montant du prêt refusé, le nom de la banque le lui ayant refusé et les coordonnées de son interlocuteur dans cette banque.

Le dépôt de dossier pourra être réalisé sur la plateforme en cliquant sur [ce lien](#) puis sur le bouton "Créer ma demande" situé au bas de la page.

Vous devez vous munir de l'identifiant reçu avec le versement de l'aide du volet 1.

Vous pouvez également consulter [le guide des aides en Nouvelle Aquitaine](#)

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 15/04/2020](#)

Informations gouvernementales

Le Président de la République a annoncé que les conditions de sortie pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnant sont désormais assouplies. Cela concerne aussi les personnes atteintes de maladies neuro-évolutives (Alzheimer et apparentées). [Lire la suite](#)

Conciliateur de justice

M. TRICHET, conciliateur de justice maintient sa permanence du jeudi 14 mai :

- ▶ 10h00/12h00 : locaux de la communauté de communes à Issigeac, chemin des écoliers à Issigeac
 - ▶ 14h00-16h00 : siège de la communauté de communes, 23 avenue de la bastide à Eymet
- Merci de bien vouloir prendre RDV en envoyant un mail à l'adresse suivante : jmtrichet@orange.fr

15-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 14/04/2020](#)

Communiqué du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

En séance plénière, le Conseil régional a adopté à l'unanimité le [Plan d'urgence doté d'un montant de 73 millions Euros](#) pour des dispositifs immédiats d'accompagnement de nos entreprises, associations, agriculteurs ou encore artisans.

Outre la participation régionale au fond de solidarité Etat-Régions pour les TPE et les mesures d'urgence en faveur des acteurs socio-économiques, ce plan d'action décline toute une série de mesures sanitaires et solidaires pour les soignants, les lycéens/apprentis/étudiants, la formation professionnelle, les transports ou encore la continuité alimentaire.

Communiqué de la mairie d'Eymet

[Liste des commerces d'Eymet ouverts au 14/04/2020](#)

[Mise à jour des informations sur le fonctionnement de la Maison de Santé et la pharmacie d'Eymet](#)

13-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 12/04/2020](#)

Relais PAYS(ans) d'EYMET

Voir la brève du 01/04/2020

A partir de cette semaine le relais paysan d'Eymet change de plateforme de commande, plus de simplicité pour les clients et une gestion des commandes facilitée pour les bénévoles :

<https://www.local.direct/relais-pays-an-d-eymet>

Pensez à ramener vos caquettes de légume (vide) ainsi que le conditionnement en bois des packs de bière, les producteurs les réutilisent.

Le relais paysan apporte les précisions suivantes :

Suite à vos nombreux retours par mail et par téléphone comme quoi vous n'arrivez pas à utiliser la nouvelle plateforme, nous vous avons réalisé [un tutoriel vidéo sur YouTube](#)

Il semblerait que la prise de commande depuis un téléphone mobile ne fonctionne pas bien, l'usage d'un ordinateur est donc préférable pour passer commande

Écrivez nous à l'adresse mail : relaispaysaneymet@gmail.com si vous continuez à rencontrer des problèmes. Nos bénévoles sont submergés d'appels, un retour par écrit est préférable.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et nous espérons que vous pourrez grâce à ce tutoriel vidéo passer votre commande,.

11-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 10/04/2020](#)

Communiqué de la Préfecture de Dordogne

Signature électronique des actes notariés : Afin de respecter le cadre du confinement, les notaires sont désormais autorisés à instrumenter à distance en recueillant le consentement des parties par voie dématérialisée.

Ceci est rendu possible par un système de communication à distance qui garantit l'identification des parties, l'intégrité et la confidentialité du contenu.

Dans le secteur du logement, cela permet aux Français qui le souhaitent de poursuivre leur projet immobilier.

Contrôles techniques arrivant à échéance : Les entreprises d'entretien et réparation de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles, de commerce d'équipements automobiles et de commerce et réparation de motocycles et cycles peuvent rester ouverts.

Il est donc possible de procéder à un contrôle technique réglementaire s'il ne peut pas être reporté. Dans ce cas il faut cocher la case « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité » sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

Si le contrôle technique n'a pas pu être réalisé dans les délais, il sera prorogé de 3 mois pour les véhicules légers et 15 jours pour les véhicules lourds. Les forces de l'ordre procèdent au contrôle avec discernement.

Déménagements : Pour ce qui concerne les déménagements des particuliers, seuls les déménagements qui ne peuvent pas être reportés sont autorisés. Il faut alors veiller à bien respecter les gestes barrières et contacter la police ou la gendarmerie pour signaler le déménagement.

L'usager doit se munir d'une attestation sur l'honneur manuscrite, expliquant le motif d'un déménagement non-reportable, dont sont précisées la date et les deux adresses de départ et de destination.

L'échange des clés pourra se faire en cochant la case « motif familial impérieux » sur l'attestation dérogatoire de déplacement.

Désinfection des rues : L'efficacité de la désinfection systématique des rues pour lutter contre la propagation du virus n'est pas démontrée scientifiquement.

Par ailleurs, l'impact de l'utilisation massive de produits désinfectants (du type eau de Javel) dans les lieux publics peut poser un problème environnemental et sanitaire non négligeable.

Il est préconisé de maintenir le nettoyage habituel et régulier des rues, associé au ramassage des déchets. Il est également conseillé d'augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection du mobilier urbain, en maintenant le protocole courant.

Attestation dérogatoire numérique

Disponible depuis le lundi 6 avril sur [le site de la préfecture de la Dordogne](#) et du Ministère de l'Intérieur. L'attestation papier demeure valide.

Le formulaire permettra de renseigner les informations relatives à l'identité, l'adresse, le motif de la sortie, ainsi que la date et l'heure.

Un fichier PDF comprenant l'ensemble des informations et à l'image de la version papier est alors généré.

Ce document comporte automatiquement un QR Code comprenant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document.

Ce fichier doit être présenté sous forme numérique lors d'un contrôle grâce à un smartphone ou à une tablette numérique.

Déclarations fiscales

En raison de la crise sanitaire, l'ouverture des opérations de déclarations sur le site internet des impôts, prévue le 9 avril, a été reportée au 20 avril.

Dans le même temps, la date limite pour les contribuables pour valider en ligne leur déclaration a également été décalée : elle est fixée au 8 juin à minuit pour la Dordogne.

Pour la version papier, il sera possible de la déposer jusqu'au 12 juin, soit un délai d'un mois supplémentaire.

Communiqué du Ministère de l'action et des comptes publics

Consulter [la Foire Aux Questions](#) relative au fonds de solidarité en faveur des entreprises

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 08/04/2020](#)

Communiqué de la mairie d'Eymet

[Mise à jour de la liste des producteurs locaux](#)

Communiqué de la mairie d'Issigeac

Le bureau de Poste d'Issigeac sera ouvert les mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00, à compter du mercredi 15 Avril. Les horaires seront adaptés en fonction de la situation future.

Communiqué du Conseil départemental de la Dordogne

Le Laboratoire Départemental paré à réaliser les tests de dépistage du COVID-19.

[Lire la suite](#)

Priorité à la protection et à la solidarité : assurer la distribution des masques aux professionnels. [Lire la suite](#)

Une plateforme numérique de « drive fermier », à l'échelle de toute la Dordogne. [Lire la suite](#)

07-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 06/04/2020](#)

Communiqué de la mairie d'Eymet

[Liste des commerces d'Eymet ouverts au 06/04/2020](#)

[Mise à jour des informations sur le fonctionnement de la Maison de Santé et la pharmacie d'Eymet](#)

05-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 05/04/2020](#)

Relais PAYS(ans) d'EYMET

Voir la brève du 01/04/2020

Le formulaire de commande est de nouveau ouvert. Vous pouvez, dès maintenant, [passer votre commande sur la plateforme](#)

Attention, face au succès remporté par cette opération et pour des raisons logistiques, le nombre de commande sera limité à 100.

Ci-dessous quelques photos pour illustrer cette belle initiative.





02-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 02/04/2020](#)

Fonctionnement des services de La Poste

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les bureaux de Eymet, Issigeac, Sigoules, Gardonne, Lamonzie St Martin, Creysse, Cours de Pile et Bergerac Valette resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Le bureau de Bergerac Résistance reste ouvert :

- ▶ Semaine 14 (30 mars au 05 avril 2020) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 fermé samedi
- ▶ Semaine 15 (06 au 12 avril 2020) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 fermé samedi
- ▶ Les semaines 16 (13 au 19 avril 2020) et 17 (20 au 26 avril 2020) le bureau devrait être ouvert de 9h00 à 12h30

Certains services sont priorités :

retrait d'espèces aux automates

dépôt d'espèces aux automates

dépôt de chèque sur automate

paiement des factures Eficash

Émission et paiement des mandats Western Union

En ce qui concerne le courrier les affranchissements sur automates sont privilégiés

[Plus d'information sur le site de La Poste](#)

Service du portage des repas

Le service de portage des repas à domicile est maintenu ; vous pouvez vous inscrire à la permanence du CIAS au 05 53 22 57 94 les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30.

Dernières mesures de soutien aux entreprises

Pour le premier volet de l'aide (les 1500 Euros) :

A partir du mardi 31 mars 2020, toutes les entreprises éligibles ayant fait l'objet d'une fermeture administrative ou ayant subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 70% en mars 2020 par rapport à mars 2019 pourront faire leur demande sur le site www.impots.gouv.fr en renseignant les éléments suivants : SIREN, SIRET, RIB, chiffre d'affaires, montant de l'aide demandée, déclaration sur l'honneur.

A partir du vendredi 3 avril 2020, toutes les entreprises éligibles ayant subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 50% en mars 2020 par rapport à mars 2019 pourront également faire une déclaration sur le site www.impots.gouv.fr pour recevoir une aide défiscalisée allant jusqu'à 1 500 euros.

La DGFIP effectuera des contrôles de premier niveau et versera l'aide rapidement au demandeur. Des contrôles de second niveau pourront être effectués par la DGFIP postérieurement au versement de l'aide.

Pour le second volet de l'aide (les 2000 Euros) :

A partir du 15 avril 2020, l'entreprise se rendra sur une plateforme ouverte par la région dans laquelle ils exercent leur activité. Afin que les services de la région puissent examiner la demande, l'entreprise joindra une estimation étayée de son impasse de trésorerie, une description succincte de sa situation démontrant le risque imminent de faillite ainsi que le nom de la banque dont l'entreprise est cliente lui ayant refusé un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable, le montant du prêt demandé et son contact dans la banque.

L'aide sera versée par la DGFIP.

[Vous pouvez consulter le document relatif à ces aides](#)

Du bon usage des solutions hydro-alcooliques et autres désinfectants

L'Anses (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) met en garde contre des intoxications et accidents domestiques trop vite arrivés..... [Lire la suite sur le site de l'ANSES](#)

01-04-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 01/04/2020](#)

Nouvelle plateforme de commandes et de distribution de produits fermiers

Les marchés ayant été arrêtés, la municipalité d'Eymet et toutes les parties prenantes ont souhaité réagir ; la plateforme de commandes et de distributions de produits fermiers **Relais PAYS(ans) d'EYMET** est née. Elle se met en place pour un fonctionnement dès la fin de la semaine ou le début de la semaine prochaine.

[Lire la suite du communiqué](#)

Vous pouvez, dès maintenant, **jusqu'au jeudi 2 avril 18h00**, [passer votre commande sur la plateforme](#)

Les produits seront disponibles **samedi matin 4 avril entre 9h30 et 12h00**, livrés en mode drive (dépôt de la commande directement dans vos voitures), à la **salle polyvalente** (Ancienne Gare) à Eymet.

Communiqué de M. le Maire d'Issigeac

Je confirme la fermeture du marché durant cette période de confinement destinée à stopper la propagation du virus covid-19.

La reprise est prévue le dimanche 19 avril s'il n'y a pas d'évolution inquiétante sur l'épidémie en Dordogne (avec dérogation si nécessaire). Le marché sera encore réduit aux produits alimentaires avec les mesures barrières.

La protection des personnes doit être la priorité des priorités...

Je rappelle que nous avons la chance d'avoir des commerces dans notre village qui vous accueilleront avec l'application des gestes barrières ou prendront vos commandes par téléphone (certains peuvent livrer si nécessaire).

.SPAR actuellement fermé pour inventaire mais réouverture à partir du 2 avril.

.BIO et TERROIR

.Boucherie LEMINDU

.Boulangerie GEMMERON

.Boulangerie BOURDET

.Boulangerie MALLET

.Presse-Tabac BOJKO

.Pharmacie LES TILLEUILS

Des informations sur les jours et heures d'ouverture seront communiquées ultérieurement (attention, fermetures possibles le dimanche).

Espérant votre compréhension, les services de la mairie restent à votre disposition (accueil téléphonique au 05 53 58 70 32).

Prenez soin de vous et de vos proches en limitant vos déplacements et en respectant les consignes sanitaires.

Jean Claude Castagner

Communiqué de la mairie d'Eymet

[Mise à jour des informations sur le fonctionnement de la Maison de Santé et la pharmacie d'Eymet](#)

Magazine du Conseil départemental

Le magazine [Vivre en Périgord n° 59](#), diffusé uniquement par voie numérique, vous informe de l'ensemble des mesures prises par le Conseil départemental afin de vous accompagner et de vous soutenir dans cette période de confinement.

Lancement de la plateforme solidaire des produits locaux

Le 28 mars dernier, nous vous communiquions la création imminente d'une plateforme solidaire de produits locaux, initiative du Conseil régional d'Aquitaine et de l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (ANAA).

C'est désormais chose faite, [vous pouvez y accéder en cliquant sur ce lien](#)

Cette plateforme permet la mise en relation entre plus de 1300 producteurs, artisans locaux et les consommateurs de la région Nouvelle-Aquitaine.

31-03-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation au 31/03/2020](#)

Communiqué de la mairie d'Eymet

[Liste des commerces d'Eymet ouverts au 30/03/2020](#)

[Mise à jour des informations sur le fonctionnement de la Maison de Santé et la pharmacie d'Eymet](#)

Lancement de la plateforme solidaire des produits locaux

Le 28 mars dernier, nous vous communiquons la création imminente d'une plateforme solidaire de produits locaux, initiative du Conseil régional d'Aquitaine et de l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (ANAA).

C'est désormais chose faite, [vous pouvez y accéder en cliquant sur ce lien](#)

Cette plateforme permet la mise en relation entre plus de 1300 producteurs, artisans locaux et les consommateurs de la région Nouvelle-Aquitaine.

30-03-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

[Point de situation](#) à la date du 30 mars 2020

Communiqué de la bibliothèque d'Eymet

La Bibliothèque Départementale et la bibliothèque d'Eymet vous informent que le Département se mobilise pour offrir à tous les Périgourdins, pendant la période de confinement, un accès gratuit à sa médiathèque numérique, habituellement réservée aux adhérents des bibliothèques.

Dès lundi, en vous rendant sur <http://biblio.dordogne.fr/> et en vous inscrivant au service "Médiathèque numérique", vous trouverez :

Des livres numériques

De la musique

Du cinéma

De la presse magazine et nationale

Dans la rubrique "Savoirs" : des ressources éducatives, du soutien scolaire, des méthodes de langue...

Et, dans les dossiers thématiques, le meilleur des ressources gratuites testées et approuvées par les agents du Département.

Si vous êtes déjà abonné à une bibliothèque en Dordogne, le service est d'ores et déjà accessible !

Nous vous donnons également virtuellement rendez-vous tous les mardis et vendredis pour découvrir sur la Médiathèque numérique nos nouveaux coups de coeur ainsi que ceux de nos opérateurs : Agence culturelle Dordogne-Périgord, CinéPassion Périgord, Conservatoire à rayonnement Départemental de la Dordogne - Musique, Pôle d'interprétation de la Préhistoire...

Pour toute aide et information supplémentaire, merci de contacter la bibliothèque d'Eymet par courriel, à l'adresse suivante : bibeymet@gmail.com

Fermeture du marché d'Issigeac

Suite à la décision gouvernementale d'interdire les marchés de plein air, la Commune d'Issigeac nous communique les coordonnées de contact de quelques producteurs locaux présents régulièrement sur le marché :

Mme JACQUET (légumes bio) Ste Radegonde 06 72 74 58 31

Mme URIZZI (légumes) St Quentin du Dropt 05 53 36 91 51

M. VIDOTTO (légumes) Cours de pile 06 10 47 18 86

M. CHAUVEAU (oeufs, volailles, porc, légumes) Issigeac 06 80 28 38 75

M. MORRIS (porc noir) Plaisance 06 79 39 24 79

M. COUDERC (viandes bio) Conne de Labarde 05 53 24 31 65

M. GONZALES (canard) Monsac 06 09 41 58 50

GAEC de la Coutaude (fromage, crème) Sadillac 06 95 45 34 88

M. DEBAUDRINGHEIN (miel) Boisse 06 27 81 13 54

Mme CAMINADE (miel) Ste Sabine 06 64 53 21 78

Producteurs locaux

La fermeture des différents marchés locaux du secteur impacte en premier lieu nos producteurs locaux. La commune d'EYMET en a établi une liste que [vous pouvez consulter en suivant ce lien](#). Cette liste indique horaires d'ouverture et possibilité de livraison. En cette période de confinement, la livraison à domicile est bien entendu à privilégier.

Services de santé à Eymet

Précisions sur le mode de fonctionnement de la maison de santé et la pharmacie d'Eymet [en suivant ce lien](#).

Prolongation du confinement

Le 27 mars 2020, le Premier ministre a annoncé le renouvellement du confinement pour deux semaines supplémentaires, soit jusqu'au mercredi 15 avril. Les mêmes règles que celles actuellement en vigueur continueront à s'appliquer. Cette période de confinement pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige

[Plus d'information sur le site du Gouvernement](#).

Plan d'urgence économie de la région Nouvelle-Aquitaine

Solidaire du Plan national COVID-19 en faveur de l'économie, la Région Nouvelle-Aquitaine se mobilise à hauteur de 50 millions d'euros pour les entreprises et les associations. En complément, tout sera entrepris pour faciliter administrativement cet indispensable accompagnement.

Un site internet, une adresse courriel et un numéro de téléphone ont spécialement été créés. N'hésitez pas à partager cette information avec les entreprises et associations de votre connaissance. [Lire la suite sur le site internet dédié](#).

Communiqué de la Préfecture de Dordogne

► Les reports de charge fiscales et sociales

Les entreprises peuvent demander le report sans pénalité du règlement de leurs prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires).

Si elles ont déjà réglé leurs échéances de mars, elles ont la possibilité de s'opposer au prélèvement SEPA auprès de leur banque en ligne. Ce délai de paiement ou ce remboursement sera accordé sans justificatif. Il est valable pour une durée de trois mois.

Concernant les cotisations sociales payables auprès des URSSAF, les employeurs dont la date d'échéance URSSAF intervient le 15 du mois peuvent reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales jusqu'au 15 juin sans pénalités. Le mode opératoire est [disponible sur le site de l'URSSAF](#).

► Les obsèques

L'organisation des cérémonies funéraires demeure possible mais dans la stricte limite du cercle des intimes, donc en nombre très réduit et en observant scrupuleusement les gestes barrières. Seuls les membres proches de la famille (20 personnes au maximum) ainsi que les desservants de rites funéraires pourront donc faire l'objet d'une dérogation aux mesures de confinement fondée sur des « motifs familiaux impérieux ».

► Les lieux de culte

Les lieux de culte ont été autorisés à rester ouverts. Mais mis à part un office funéraire de moins de 20 personnes aucune cérémonie n'est autorisée.

► Les plateformes pour s'engager avec les associations et auprès de nos agriculteurs

Afin de permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de s'engager et de donner de leur temps pendant la durée du confinement, le Gouvernement a lancé la plateforme numérique jeveuxaider.gouv.fr

Quatre missions prioritaires y sont répertoriées :

Aide alimentaire et d'urgence.

Garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Lien (téléphonique, visioconférence, messagerie,...) avec les personnes fragiles isolées (personnes âgées, malades ou en situation de handicap.)

Solidarité de proximité : courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).

Cet espace est ouvert à tous, vous pouvez y déposer vos offres de missions.

Communiqué l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (ANAA)

La Région et l'AANA, avec leurs partenaires régionaux, lancent une plateforme solidaire de produits locaux. Produits du terroir, fruits et légumes de saison, viande, produits laitiers, fromages, produits frais, ..., cette nouvelle plateforme de mise en relation entre producteurs et consommateurs va permettre aux néo-aquitains de se faire livrer des produits locaux et de saisons à leur domicile.

Un appel est lancé aux producteurs pour s'y inscrire dès ce vendredi 27 mars.

Elle sera ouverte au public le 31 mars. Vous pouvez d'ores et déjà [vous inscrire sur cette plateforme](#).

Communiqué de l'Agence Nationale de Santé Publique France

- ▶ [Les gestes barrières](#)
- ▶ [Les premiers symptômes](#)
- ▶ [En cas d'aggravation de la maladie](#)
- ▶ [Rappel des règles de déplacement](#)

Vous pouvez également consulter [les vidéos](#) et aussi les [spots radios](#) mis en ligne par l'Agence

27-03-2020 : Information CORONAVIRUS

Communiqué du Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

Malgré le confinement lié au coronavirus, le SMD3 continue, pour l'instant, d'assurer la collecte des déchets ménagers conformément au calendrier en vigueur.

Cependant il peut y avoir des changements dans les horaires, c'est pourquoi **nous demandons aux usagers de bien vouloir sortir leurs conteneurs la veille de la collecte et de les rentrer qu'après le passage du camion.**

Communiqué Agence Régionale de Santé / Région Nouvelle-Aquitaine

La Région est associée par l'ARS à la coordination des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire. Un communiqué quotidien est émis par l'ARS et mis en ligne sur son site. Il répond à de nombreuses questions que peuvent se poser les citoyens ou les collectivités quant aux attitudes à prendre face à la progression de l'épidémie, aux moyens de l'endiguer et présente les mesures mises en oeuvre.

[Vous pouvez consulter ce 1er communiqué quotidien](#), et nous vous invitons à visiter [le site dédié de l'Agence Régionale de Santé](#) régulièrement pour consulter les suivants.

25-03-2020 : Information CORONAVIRUS

[télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire version 2](#)

Communiqué de la mairie d'Eymet relatif au marché d'Eymet

Après consultations auprès des services de L'État, de plusieurs élus et professionnels de santé d'Eymet, nous vous informons qu'il a été décidé de ne pas demander à monsieur le Préfet de dérogation pour l'organisation du marché de jeudi matin (à compter du 26 mars, jusqu'à nouvel ordre).

Il est important d'insister sur la nécessité pour chacun de rester chez soi et de limiter au strict nécessaire ses déplacements en regroupant ses achats une fois par semaine.

En limitant les contacts, nous limiterons la propagation du virus

Nous vous remercions d'avance de relayer autour de vous l'importance que chacun reste chez soi durant cette période particulière que nous traversons ensemble.

Communiqué du Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

En raison du contexte actuel d'épidémie de Coronavirus, toutes les déchèteries du département de la Dordogne seront fermées aux particuliers à compter du mercredi 25 mars 2020 inclus.

Ouvertures uniquement sur RV pour les professionnels.

L'apport des déchets des professionnels est toujours possible, uniquement sur rendez-vous au 09 71 00 84 24 (service usagers - SMD3) à la déchèterie de Bergerac.

Plus d'infos : www.smd3.fr / 09 71 00 84 24

20-03-2020 : Information CORONAVIRUS

Mesures de soutien aux entreprises et aux salariés

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, les services des Ministères Économiques et Financiers (MEF) sont en solidarité totale avec les entreprises et leurs salariés, et continueront d'être pleinement mobilisés dans les jours et les semaines à venir. Une cellule de continuité économique a été activée pour mieux gérer l'impact sur l'économie à travers une prise quotidienne de décisions.

[Plus d'informations sur le site de la Communauté de communes](#)

Vous pouvez également [consulter le détail de ces mesures de soutien](#)

17-03-2020 : Information CORONAVIRUS

Le secrétariat de la mairie de Plaisance sera fermé pendant toute la durée du confinement.

La mairie de Plaisance reste cependant joignable :

▶ par téléphone au **05 53 58 79 55**. Ne pas hésiter à laisser un message sur répondeur, ce dernier étant régulièrement consulté

▶ par courriel aux adresses suivantes :

plaisance.mairie@wanadoo.fr

plaisance24.com@orange.fr

▶ **UNIQUEMENT en cas d'urgence :**

Mme CHAPOTARD : 07 82 35 47 22

M. FRICOT : 06 88 57 56 19

Nous vous recommandons de vous conformer strictement aux directives gouvernementales

Vous pouvez également [télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire version 2](#), et [consulter l'allocution du ministre de l'intérieur détaillant les mesures de confinement](#)